

FINANCES Budget primitif 2022

Le conseil municipal du 28 Mars a adopté le budget primitif 2022 :

Section de fonctionnement : **2 341 267.79 €**

Section d'investissement : **2 855 283.60 €** soit un total de **5 196 551.39 €**

Les principaux projets d'investissements 2022 sont :

- **Ecoles** : Fin des travaux engagés en 2021, extension du groupe scolaire et nouveau préau
Aménagement de la cour de récréation de la maternelle
- **Mairie** : Réaménagement de l'accueil
- **Restaurant la Française** : Rénovation de la cuisine extérieure
- **Complexe Noël Mercier** : Aménagement extérieur et sécurisation des accès
- **Voirie et réseaux** : Fin des aménagements modes doux et éclairage sur Villarcher
Fin d'aménagement du lotissement les Jardins du lavoir
Aménagement du chemin de la Patte d'Oie
Réfection de la chaussée chemin du Gas
- **Nouvelle médiathèque** : 1ère tranche de travaux, gros œuvre

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Depuis le 02/05/2022, le parking situé entre la mairie l'école et les commerces est en **zone bleue de stationnement**.

Le stationnement est autorisé pour 2 h maximum entre 7h et 19h du lundi au samedi inclus.



ELECTIONS LEGISLATIVES

Dimanches 12 et 19 juin 2022

Les deux bureaux de vote seront installés au complexe Noël Mercier, Salle Belle Eau. Ils seront ouverts de 8h à 18h.

POUR VOTER il faut : être inscrit sur la liste électorale et présenter OBLIGATOIREMENT une pièce d'identité

Si vous ne pouvez pas être présent le jour de l'élection vous pouvez voter par PROCURATION :

vous pouvez préparer et remplir votre formulaire sur internet www.service-public.fr ou mairie-voglans.fr.

Tout électeur quelque soit sa commune d'inscription peut être votre mandataire.

INFOS ANIMATIONS

DU 15 MAI AU 15 JUIN

EXPOSITION

PETIT BESTIAIRE LITHOGRAPHIQUE

De Raphaëlle CARDINAL
Bibliothèque Vogl'enlyre
Entrée libre

SAMEDI 21 MAI

LOISIR MUSIQUE

CONCERT: HIGT VOLTAGE
rend hommage au groupe AC/DC
19H30 Complexe Noël Mercier

MARDI 31 MAI

INVENTONS GRAND LAC

Soirée habitants :

ateliers participatifs.

A partir de 18 h

Salle Belle Eau Complexe Noël Mercier

Entrée libre

SAMEDI 11 JUIN

SPECTACLE ENFANTS

POUR LES 0-3 ANS

"Tout le monde le sait"

Par la compagnie La Main qui parle

A 10 H

Bibliothèque Vogl'en lyre

Sur inscription

PARTICIPATION FINANCIERE à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique

La commune poursuit son action en faveur des mobilités douces en octroyant aux habitants de la commune une aide de **200€** pour l'achat de vélo à assistance électrique (VAE) cumulable avec l'aide attribuée par Grand Lac d'un montant de **150€**. Les aides sont attribuées selon certains critères et dans la limite des enveloppes définies par les collectivités, soit 5000€ pour Voglans.

Prendre rendez vous en ligne sur le site de la mairie (page actualité) ou VELODEA : 04 79 88 94 39.



COUP DE CŒUR DE LA BIBLIOTHEQUE VOGL'ENLYRE

S'ADAPTER de Clara Dupont-Monod

171 pages d'intenses moments de lecture : émouvant, sensible, juste, original. Tout est dit dans ce roman sur les bouleversements de la vie d'une famille confrontée au handicap. Rien de larmoyant, rien d'outrancier - simplement les faits, la vie, les soins, les sentiments, les chemins pour s'adapter, sans doute, mais pas sans heurts ni renoncements, irrémédiables. Ce roman est remarquable : trois trajectoires de vies - trois grands chapitres en échos - percutées par la naissance d'un enfant différent, trois regards sur le péril de se perdre et sur des chemins de résilience pour apprivoiser des blessures qui ne pourront jamais se refermer.



ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de restructuration du système d'assainissement de la RN201

L'enquête se déroula du **lundi 9 mai 2022 au vendredi 17 juin 2022**. Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête papier, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Voglans pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés).

SOYONS RESPONSABLES !



- Pour l'environnement
- Pour l'eau des rivières et les poissons
- Pour votre facture
- Pour l'eau potable au robinet

Les lingettes sont un vrai fléau pour vos canalisations. Surtout ne les jetez pas dans vos toilettes, même si elles sont "bio-dégradables" ! Jetez toujours les lingettes à la poubelle.



Bien que mentionnées "bio-dégradables", sachez que les lingettes n'ont jamais le temps de se décomposer entre vos toilettes et les installations d'assainissement.

Vous risquez des débordements, de boucher vos canalisations ou d'être inondés, en plus des dommages coûteux sur les ouvrages. Elles obstruent les réseaux d'évacuation des eaux usées et ouvrages d'assainissement (stations d'épuration, pompes de relevage, etc.). Les coûts d'exploitation sont de plus en plus importants et onéreux.

STOP aux LINGETTES dans les TOILETTES.

SE GARER SUR LE TROTTOIR :

Que dit le Code de la route ?

L'[article R417-11](#) du Code de la route stipule qu'un stationnement sur le trottoir d'un véhicule motorisé est considéré comme gênant la circulation publique et présentant un véritable danger pour l'ensemble des usagers de la voie publique.

Le manquement à cette règle de sécurité est verbalisable d'une **amende s'élevant à 135 euros pour les voitures et à 35 euros pour les deux-roues et trois-roues.**

Il n'existe **aucune dérogation** pour le stationnement d'un véhicule à cheval sur le trottoir et sur la route.

C'est considéré comme gênant la circulation, même si, selon vous, vous n'empêchez pas le passage des piétons.



Connaitre et respecter ces règles permet de préserver la sécurité des usagers de la voie publique.